

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.04.2022	15h38	22.157	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe VertPOP	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 21.039
----------------------------	---

Titre : Pour une meilleure gestion des déchets encombrants

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier la mise en place d'une gestion des déchets encombrants respectant le principe du pollueur-payeur et contribuant à une meilleure réutilisation de ces « déchets », parfois encore en parfait état d'utilisation.

Développement (obligatoire) :

Aujourd'hui, l'élimination des déchets encombrants par les citoyennes et citoyens se fait gratuitement dans la plupart des communes du canton, les coûts étant intégrés à la taxe au sac. Ainsi, il n'existe aucune incitation directe à un meilleur recyclage et une meilleure réutilisation de ces objets. Le volume et le poids de ces déchets sont pourtant importants comparativement aux autres déchets ménagers taxés.

Une première étape serait de proposer des ressourceries dans toutes les déchetteries cantonales, ce qui n'est actuellement pas le cas, les pratiques divergeant entre communes et même entre déchetteries au sein d'une même commune. Certaines déchetteries interdisent quant à elles explicitement le ramassage d'objets encore en état d'usage. La mise en place d'une ressourcerie implique une gestion scrupuleuse afin qu'elle reste attractive (contrôle des articles déposés, tri, élimination si l'article n'est pas emporté, etc.). Ces structures peuvent être gérées par les employé-e-s des déchetteries ou par des acteurs externes, par exemple des associations. Une stratégie cantonale pour le déploiement de telles plateformes d'échanges pour les déchets encombrants devrait être étudiée. Un volet sur la réparation pourrait y être inclus, améliorant ainsi la quantité d'objets réutilisés.

La deuxième étape, après la réparation et la réutilisation, est le recyclage des déchets qui ne peuvent être réutilisés. Sans incitation et avec une élimination gratuite, les personnes désirant se débarrasser d'un objet encombrant ne prennent pas toujours la peine de le démonter et d'en extraire les parties recyclables (métal, bois, etc.) ou les pièces réutilisables. Une meilleure information et un encadrement adéquat au sein des déchetteries amélioreraient certainement cette situation.

Finalement, pour respecter le principe du pollueur-payeur voulu par le canton dans sa nouvelle loi sur les déchets et les sites pollués, il est indispensable d'étudier la mise en place d'une contribution pour l'élimination de ces déchets encombrants. Il s'agira évidemment de veiller aux aspects sociaux lors de la mise en place d'une telle mesure. L'élimination des encombrants étant actuellement financée par la taxe au sac, il semble qu'un rééquilibrage entre le financement de l'élimination des déchets ménagers et des encombrants n'augmentera pas la facture totale pour les habitant-e-s de notre canton. Un soin particulier devra également être porté afin d'éviter le dépôt sauvage de ces déchets.

Plusieurs communes suisses ont déjà mis en place un tel système, notamment à travers des vignettes à acquérir en fonction du poids/du volume de l'objet à éliminer. Les systèmes existants peuvent donc être analysés afin de trouver une solution adéquate pour notre canton.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Julien Gressot	Barbara Blanc	Karim Boukhris
Fanny Gretilat	Brigitte Neuhaus	Johanna Lott Fischer
Richard Gigon	Céline Barrelet	Cloé Dutoit
Martine Docourt Ducommun	Adriana Ioset	